

Chambre régionale des comptes Ile de France
M le Président
6, cours des Roches
Noisiel
BP 187
77315 MARNE LA VALLEE CEDEX 2

Recommandé avec accusé réception

Copie : M le Préfet des Yvelines

Objet : Suspensions de détournements de fonds publics

Pièces jointes : [FAC901232 speed park et extrait du grand livre 2021 de la mairie de Mézières-sur-Seine](#)

M le président,

J'ai l'honneur de vous informer d'une suspicion de détournement de fonds publics concernant la Mairie de Mézières-sur-Seine.

En effet, une facture provenant de la société SPEEDPARK m'a interpellé. Cette facture N° CF1901232 en date du 05 novembre 2021 concerne un évènement exclusif de la mairie de Mézières-sur-Seine ayant eu lieu au SPEEDPARK de Conflans-Sainte-Honorine le samedi 6 novembre 2021 de 15H à 19H. Les activités étaient les suivantes :

- CHALLENGE BOWLING 2P 2 PARTIES DE BOWLING Pistes contiguës à disposition En exclusivité Location des chaussures incluse REMISE DE TROPHEES AUX 3 MEILLEURS SCORES
- CHALLENGE LASER 1P 1 SESSION DE STARGATE LASER Labyrinthe de jeu LASER GAME réservé pour vous en exclusivité Espace futuriste, lumière noire, lasers, musique Briefing et équipement puis : 1 session de 15 minutes REMISE DE TROPHEES AUX 3 MEILLEURS SCORE
- SESSION CHRONO KARTING 10' -Piste à l'étage du complexe -En exclusivité -Briefing de sécurité - Equipement fourni -Kart Sodikart 4 temps -1 session de 10mn par pers REMISE DE TROPHEES AUX 3 MEILLEURS CHRONO
- REUNION/SEMINAIRE Mise à disposition simple de la salle (sans configuration technique ou agencement séminaire) de 15H00 à 19H00
- 3 TICKETS BOISSON donnant droit à : 2 BOISSONS SOFT PRESSION (Coca, Fanta, Sprite, Nestea) et 1 BIERE PRESSION (Affligem, Heineken, Desperado)

Voir pièce jointe [FAC901232 speed park](#)

Je remarque que ce soi-disant séminaire s'est déroulé dans une salle simple sans configuration technique et sans agencement séminaire avec 21 participants (21 élus du groupe majoritaire dont le Maire de Mézières-sur-Seine M Franck FONTAINE). Il n'est pas précisé la durée de la réunion, mais on peut estimer qu'elle fut très courte étant donné le nombre d'activités conséquentes.

L'extrait du grand livre de l'année 2021 de la Mairie de Mézières-sur-Seine ([Voir pièce jointe Extrait grand livre 2021 facture speed park](#)) indique une comptabilisation sur l'article 6232 Fêtes et cérémonies pour un montant de 1604,90 euros. Visiblement, la direction générale des finances publiques a considéré que cette facture ne devait pas être comptabilisée dans le Compte 653 – Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers, mais a également exclu de comptabiliser cette facture sur le Compte 6185 - Frais de colloques, séminaires, conférences, **ce compte 6185 est utilisé pour comptabiliser les frais liés aux événements extérieurs qui permettent aux élus de se former.**

A ce titre, il se distingue des frais de salons à visée commerciale qu'on trouve dans le compte 6232 Fêtes et cérémonies.

D'autre part, au vu du décret 2016-33 du 20 janvier 2016 qui fixe la liste justificative des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable public à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques. Considérant que le comptable, ayant l'obligation d'obtenir toutes les pièces justificatives pour dégager sa responsabilité, il s'avère nécessaire d'obtenir une délibération de principe autorisant l'engagement de certaines catégories de dépenses au titre des fêtes et cérémonies. Pour ma part, je n'ai pas connaissance de cette délibération à Mézières-sur-Seine.

Il me paraît incohérent d'imputer le contenu de cette facture destiné à quelques élus du groupe majoritaire dont le Maire de Mézières-sur-Seine, car cet événement exceptionnel n'est aucunement lié à une action communale, n'a aucun intérêt communal pour les contribuables Méziérois. Pour preuve, il n'y a eu aucune publication sur les réseaux sociaux, le magazine municipal ou le site intranet de la commune de Mézières-sur-Seine alors qu'il s'agissait d'un événement exceptionnel.

Je suspecte un détournement de fonds publics au profit de quelques élus Méziérois. Pourriez-vous me confirmer ce point ?

Ces méthodes peu déontologiques, peu scrupuleuses, se font toujours au détriment des contribuables, mais également vis-à-vis des élus honnêtes, qui s'investissent totalement pour le plus grand bien des habitants.

Pour information, une enquête est toujours en cours pour le dossier enregistré sous le N° de parquet 21 193 000 421 et concernant une suspicion de détournement de fonds publics et d'abus de confiance de M FONTAINE Franck lorsqu'il était conseiller municipal à Mézières-sur-Seine en 2019.

De nombreux Méziérois sont au courant de ces deux affaires, il y a de fortes probabilités que ces éléments apparaissent dans certains médias ou réseaux sociaux.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Je vous prie d'agréer, M le Président, mes sincères salutations.